

# POINT D'ACTUALITES SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

NOTE– DECEMBRE 2018

---

Le Président de la République a lancé, lors d'un discours à Tourcoing, le 14 novembre 2017, une « [mobilisation nationale pour les habitants des quartiers populaires](#) ».

Cette démarche a donné lieu à de nombreux temps d'échanges, réflexions, entre novembre 2017 et mai 2018.

- Réflexion en lien avec des conseillers citoyens.
- Mise en place de groupes de travail nationaux.
- Organisation de temps d'échanges sur les territoires à l'initiative de l'Etat.
- Mission Borloo
- Réunions portées par des élus-es...

Ces différentes contributions ont donné lieu à des [cahiers de la co-construction](#) :

Lors d'une [déclaration le 22 mai 2018](#), le Président de la République a, sur cette base, fixé trois orientations principales de travail et proposé de renouveler la méthode.

Ces éléments ont donné lieu à une déclinaison par les différents ministères. La nouvelle « [feuille de route](#) » a été présentée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018.

Il en résulte des engagements au niveau de l'Etat à travers 40 mesures « au service d'une ambition l'équité territoriale et trois enjeux majeurs » :

- Garantir les mêmes droits aux habitants : c'est permettre aux habitants des quartiers prioritaires **d'être en situation d'égalité et de vivre dans des quartiers comme les autres.**
- Favoriser l'émancipation : c'est agir en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion professionnelle pour **donner à chacun, dès le plus jeune âge, les mêmes chances de réussite et la possibilité de choisir sa vie.**
- Faire République : **restaurer la République partout et pour tous**, dans toutes ses composantes

Cet engagement concerne l'Etat mais aussi les **collectivités territoriales, les entreprises et les associations** :

- A travers le « [pacte de cohésion urbaine et sociale](#) » (dit **pacte de Dijon** ») signée avec les collectivités territoriales. Engagement sur le développement économique et l'emploi, l'habitat et le renouvellement urbain, la mobilité, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice.
- A travers le [paQte](#) avec les entreprises. Engagement sur quatre grands axes : découverte des métiers avec les stages de 3e, formation, recrutement et achats responsables.
- A travers un partenariat national avec les **associations**. Pérennisation des ressources des associations, simplification des démarches administratives, renforcement de leur présence dans les territoires...

On s'inscrit depuis dans une nouvelle étape visant à une actualisation-révision des contrats de ville

Différents éléments caractérisent cette étape :

- Cadre contractuel reste le même : pas de remise en cause du cadre d'intervention, ni de la géographie prioritaire avec toutefois une prorogation des contrats jusqu'en 2022.
- Une nécessaire articulation entre la démarche évaluative à mi-parcours et cette « relecture » des contrats de ville en terme de fonctionnement et d'axes d'intervention.
- Une volonté d'axes d'intervention plus pragmatique et des déclinaisons tenant mieux compte des réalités locales.
- Une volonté d'association de tous les acteurs.
- La révision, menée à l'échelle de chaque contrat de ville, doit permettre d'articuler le contrat avec les mesures issues de la feuille de route (18 juillet 2018) mais aussi avec le Pacte de Dijon et le PaQte.
- Des moyens financiers renforcés.